



Compte rendu du Conseil Municipal de VILLEREAU du 06/11/2021  
Présidé par Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU

## COMMUNE DE VILLEREAU

### Etat de présence

Membres (maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procuration	Excusé(e)	Pouvoir	Membres (maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procuration	Excusé(e)	Pouvoir
André FREHAUT	X					Pierre Marie FLAMAND	X				
Emilien BRIATTE	X					Julien GIULIANO	X				
Isabelle BAUGNEE	X					Dorothey ROBERT		X	X		Mme JESQUY
Delphine JESQUY	X					Nicolas MELEC	X				
Morgan SOUMOIS	X					Frédéric PHILIPPE	X				
Audrey BETH	X					Pierre DUMA	X				
Stéphanie MERIAUX	X					Luc CORDUANT	X				
Gaëtan HUMEZ	X										

**Nombre de présents : 14 - Nombre de procurations : 1 - Nombre total de voix : 15**

**Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU ouvre la séance à 13h46.**

Mr le maire demande au conseil municipal la permission d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le recrutement de personnes en contrats PEC.  
Pas d'objection du conseil, le point est rajouté.

### **Point n°1 : Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le compte rendu n'appelle pas de commentaires.

Mr le maire demande d'approuver le compte rendu de la séance du 27 octobre 2021.

Nombre d'élus présents	14	Votants (Elus présents et Pouvoirs)	15	Exprimés	15
Votes pour	15	Abstentions et nuls	0	Votes contre	0

**Le point est approuvé à l'unanimité.**

**Compte rendu du Conseil Municipal de VILLEREAU du 06/11/2021  
Présidé par Monsieur André FREHAUT, Maire de VILLEREAU**

**Point n°2 : Délibération autorisant le maire à ester en justice.**

Par lettre en date du 21 octobre 2021, le Greffier en chef du Tribunal Administratif de Lille a notifié à la commune de Villereau la requête présentée par une personne de la commune.

Ce dossier a été enregistré sous le numéro 2108198-2.

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L 2132-1).

Mr le maire demande donc au conseil municipal le droit d'ester en justice auprès du tribunal administratif de Lille et de désigner le « Cabinet Action Conseil » comme représentant.

Nombre d'élus présents	14	Votants (Elus présents et Pouvoirs)	15	Exprimés	15
Votes pour	15	Abstentions et nuls	0	Votes contre	0

**Le point est approuvé à l'unanimité.**

**Point n°3 : Recrutement de personnels en contrat PEC.**

Le conseil municipal est informé du départ de Mme DUWEZ qui était au service restauration scolaire, celle-ci ayant trouvé un contrat en temps plein plus proche de chez elle.

Afin de la remplacer il est proposé de recruter une nouvelle personne en contrat PEC.

Par contre pour pallier à cette urgence il est proposé de recruter une personne en CDD du 15 novembre 2021 au 17 décembre 2021.

Il faudra également procéder à un recrutement au niveau du service périscolaire suite à un départ.

**Mr FREHAUT André, maire de VILLEREAU, clôture la séance à 13h59.**